

Aide à la réalisation d'études et recherches

Améliorer l'organisation, la gestion et la compréhension des marchés agricoles, analyser les consommations, soutenir des démarches prospectives...

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/organisme demandeur.

Cette aide peut intervenir dans le cadre du développement de nouvelles filières ou de nouveaux produits, afin de valider la faisabilité de nouveaux projets, améliorer la gestion des flux, mesurer l'incidence des dispositifs de soutien proposés par l'Agence rurale...

Filières concernés : tous secteurs.

Pièces justificatives à fournir

Lettre de demande de subvention avec présentation de l'opération ou du projet.

Date limite de reception : 13 décembre 2024

Référent de la filière concernée

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc